

## Nouveaux arrivants au Conservatoire : Les réponses aux questions les plus fréquentes

CE DOCUMENT A POUR OBJET DE FOURNIR AUX NOUVEAUX PARENTS QUELQUES INFORMATIONS.  
Ce « Guide » reprend diverses informations parues soit sur le site de la Mairie, soit dans « l'Air », le journal de l'Association.

<p>Informations générales</p> <p><b>Combien y a t-il d'élèves, de professeurs au conservatoire ?</b></p> <p>Sources : site WEB de la ville d'Antony - <a href="http://www.ville-antony.fr/4-9201-Conservatoire.php">http://www.ville-antony.fr/4-9201-Conservatoire.php</a></p>	<p>Le Conservatoire à rayonnement intercommunal d'Antony, agréé par l'Etat, accueillait en 2010 plus de mille deux cent cinquante élèves, représentant quelques 800 familles, encadrés par un corps professoral de plus de soixante-dix professeurs. Pour quelles activités ? La formation musicale concerne plus d'un élève sur deux, la danse 15% des effectifs, piano, guitare et harpe concernent 23% d'inscrits, les vents 15 %, les cordes 12%. Nous dépassons allégrement les 100% ?. C'est normal, beaucoup d'élèves ont plusieurs passions, d'ailleurs près d'un élève sur deux est inscrit à une pratique collective (orchestre, chorale).</p>
<p>Informations générales</p> <p><b>Qu'est-ce que l'APECA ?</b></p> <p>Sources : Air N°25</p>	<p>L'APECA est l'Association des Parents et des Elèves du Conservatoire d'Antony. Elle est affiliée à une Fédération Nationale.</p> <p>L'APECA est une association apolitique dont la mission principale est d'assurer un lien entre les parents, la direction du conservatoire, les professeurs et la Collectivité. Son ambition est de contribuer à faciliter la vie collective et de développer le goût des élèves et de leurs parents pour l'activité qu'ils ont choisie de pratiquer. L'association rencontre régulièrement la direction du conservatoire, certains professeurs, pour faire part des difficultés dont nous avons connaissance et inversement mieux informer sur certaines activités et prévenir d'éventuelles difficultés.</p> <p>L'APECA propose à ses adhérents des spectacles « en famille » dans les théâtres musicaux parisiens à des tarifs accessibles. Ses permanences de rentrée sont indiquées sur son site Internet — ( adresse en bas de page).</p> <p>Prenez connaissance régulièrement des informations communiquées sur son tableau d'affichage, reprises sur le site et dans son bulletin bimensuel « L'Air », à votre disposition sur les présentoirs au conservatoire.</p>
<p>Aspects pratiques</p> <p><b>Parking, Bus, Pistes cyclables</b></p> <p>Source : Air N°46, 50</p>	<p>Sauf parfois aux heures de pointe, le parking est maintenant capable d'accueillir les véhicules des usagers...</p> <p>En ce qui concerne les accès du conservatoire, l'APECA a constitué tout un dossier présenté en juin 2010 en Mairie en juin 2010 ainsi qu'au commissaire-enquêteur en charge de l'aménagement de la RD 920 (RN 20). Ce dossier, que vous pouvez consulter sur notre site, évoque aussi la mise en place de pistes cyclables, à coordonner avec celles à mettre en place dans les « petites rues ». en effet, pour les plus grands, le vélo peut être un moyen commode de se rendre au conservatoire, mal desservi par le Paladin.</p>
<p>Initiation musicale</p> <p><b>A quel âge peut-on inscrire un jeune enfant à une activité musicale ?</b></p>	<p>Le cycle d'études « classique » (formation musicale + instrument + pratique d'ensemble – voir p. 4) commence au début de l'année de CE1 à l'âge de sept ans... Des classes d'<i>initiation musicale</i> pour les enfants de 4 ans et celles d'<i>éveil musical</i> pour les enfants de 5 et 6 ans sont de nature à favoriser l'épanouissement et l'éducation sensorielle à travers la découverte des timbres, des couleurs sonores, du mouvement et des liens entre sentiments et musique. La <b>chorale</b> accepte aussi les jeunes enfants dès 6 ans.</p>
<p><b>Comment assurer l'instrument de mon enfant ?</b></p>	<p>L'APECA propose une formule (réservée à ses adhérents - tous les détails sur notre site internet dont l'adresse figure en bas de page).</p>

<p>Aspects pratiques</p> <p><b>Y a-t-il des possibilités de co-voiturage ?</b></p> <p>Source : Air N°60</p>	<p>Durant la période de rentrée scolaire, l'APECA facilite la mise en contact des familles (coordonnées, heures des déplacements vers le conservatoire...).</p> <p>N'hésitez pas à y avoir recours : c'est vraiment un investissement rentable de passer quelques coups de fil en septembre... pour faire connaissance avec d'autres parents, et réduire ses allers et retours au conservatoire tout au long de l'année !)</p>
<p><b>A quel âge peut-on commencer le théâtre, la danse</b> (contemporaine, classique ou jazz)?</p> <p>Source : Air N°25, N°54</p>	<p>* Classes de danses : les garçons et les filles sont admis, après un test, dès 6 ans pour l'initiation ou à partir de 8 ans directement en premier cycle.</p> <p>* Art dramatique : ateliers à partir de 11 ans. Le travail porte sur la pose de la voix, la sensibilisation aux textes du répertoire, des études de personnages et une approche du théâtre.</p>
<p>Evaluations</p> <p><b>Quelles informations obtiendrai-je sur les progrès de mon enfant ?</b></p> <p>Source : Air N°48</p>	<p>L'appréciation du travail des élèves se fait sur la base du <b>contrôle continu</b>. Vous recevrez périodiquement des informations sur l'évaluation par les enseignants des progrès de votre enfant et saurez en fin d'année scolaire s'il a acquis ou non les connaissances nécessaires pour passer au niveau supérieur. Seuls les élèves en année de fin de cycle devront passer un examen avec jury (écrit et oral pour le solfège).</p>
<p>Formation Musicale</p> <p><b>L'apprentissage du solfège (Formation Musicale) est-il obligatoire ?</b></p>	<p>Oui jusqu'à la fin du 2<sup>nd</sup> cycle. Au delà, les cours sont possibles au conservatoire jusqu'en fin de 3<sup>ème</sup> cycle. La formation musicale est le complément indispensable à toute éducation musicale. Elle est beaucoup moins austère que se l'imaginent souvent les parents : les professeurs savent la rendre attractive et les ouvrages de formation sont devenus également plus ludiques qu'il y a quelques décennies. Comme la pratique instrumentale, la formation musicale est sanctionnée par le contrôle continu, des examens en fin de cycle et demande un travail personnel régulier.</p>
<p>Assiduité aux cours</p> <p><b>Qui et quand prévenir en cas d'absence ?</b></p>	<p>Il faut absolument avertir le secrétariat (01 46 68 65 91) pour que tout professeur soit prévenu en cas d'absence</p> <p>Cela concerne le solfège et le cours d'instrument comme la pratique orchestrale ou chorale : la participation à un ensemble étant obligatoire dans le cursus, il est indispensable d'avertir et justifier les absences.</p>
<p>Pratique instrumentale</p> <p><b>Combien d'années sont nécessaires à l'apprentissage d'un instrument?</b></p>	<p>Au delà de l'initiation des petits, la formation musicale et instrumentale est organisée en cycles. La durée du cursus est très variable selon le niveau auquel l'enfant peut accéder. Le 1er et le 2ème durent respectivement au minimum 4 et 3 ans (plus pour certains instruments). Un 3ème cycle permet de perfectionner la pratique musicale. Un "redoublement" de niveau est encouragé à chaque fois que les professeurs (ou examinateurs) l'estiment nécessaire (rien à voir avec le rebouplementredoublement scolaire)..</p>
<p>Pratique instrumentale</p> <p><b>Comment aider un jeune enfant à faire le choix de son instrument ?</b></p> <p>Source : Air N°23</p>	<p>* En assistant régulièrement avec votre jeune enfant aux auditions, concerts et « Heures musicales », vous lui permettrez d'écouter ses aînés, de découvrir de nouveaux instruments. <b>Voir en page 3 « Animations ».</b></p> <p>* en assistant aux journées « portes ouvertes » organisées chaque année par chacun des départements du conservatoire.</p> <p>* Pour confirmer l'envie de pratiquer un instrument particulier, il est possible de prendre un rendez-vous pour assister à un cours.</p> <p>* Les <b>classes d'initiation musicale longue</b> (3<sup>ème</sup> année, enfants de 6 ans), aidant l'enfant à faire un choix en l'initiant à 4 instruments en cours d'année.</p>

<p>Animations</p> <p><b>A quoi correspondent les différentes animations proposées par voie d'affichage :</b></p> <p>Auditions,</p> <p>Heures musicales,</p> <p>Concerts « Intermezzo »,</p> <p>Rencontres artistiques... ?</p> <p>Concerts pédagogiques ?</p> <p>Source : Air N°23 &amp; 24</p> <p><b>Accompagner votre enfant à des spectacles est un complément indispensable à sa formation.</b></p>	<p>* <b>Auditions</b> : l'apprentissage de la pratique d'un instrument passe par des auditions organisées par les professeurs de chaque classe, pendant lesquelles les élèves présentent en public le résultat de leur travail. Selon le niveau de la classe, une évaluation peut être associée à l'audition. L'objectif est alors de juger le niveau d'un élève avant de le présenter aux examens départementaux (à la fin du 2<sup>ème</sup> cycle et au cours du 3<sup>ème</sup> cycle) et d'apporter un apprentissage du comportement sur scène, pour habituer les élèves aux véritables examens</p> <p><b><u>L'attention des parents est attirée sur le caractère formateur de ces auditions pour l'élève qui y apprend aussi à écouter les autres enfants. Il est donc indispensable de prévoir votre présence à leur intégralité et de mettre le portable en mode veille</u></b></p> <p>* Les <b>Heures Musicales</b> permettent aux élèves de tout niveau de jouer devant un public, pour leur plaisir, et pas forcément en présence de leur professeur et aussi de mieux se préparer pour les auditions et examens futurs. Limitée à une heure, cette audition varie les disciplines et les niveaux. Les morceaux sont généralement choisis pour que l'élève soit à l'aise et que ceux-ci ne constituent pas une grande difficulté technique, l'objectif étant avant tout de s'habituer à jouer devant un public. Une "Heure Musicale" est organisée toutes les 3 semaines, généralement le lundi ou le vendredi, de 19h à 20h, avec la participation de 10 à 15 élèves. La participation est décidée conjointement par l'élève et son professeur (feuille d'inscription sur un tableau dans le hall d'entrée). Ces auditions permettent aussi aux professeurs d'écouter et connaître les élèves d'autres classes.</p> <p>* <b>Intermezzo</b> est une association regroupant de nombreux professeurs du conservatoire, destinée à leur donner un cadre et une structure pour permettre d'organiser des concerts pour leur plaisir et celui des spectateurs. Intermezzo est ainsi indépendant de la structure du conservatoire, et de la mairie, et est donc libre dans le choix de ses programmes. Intermezzo regroupe aujourd'hui un peu plus de la moitié des 77 professeurs du conservatoire. Intermezzo a produit plus de 77 concerts depuis sa création en 1992.</p> <p>* Les <b>rencontres artistiques</b> sont l'occasion pour les mélomanes d'assister à des concerts-conférences, des concerts-lectures ainsi qu'à des récitals et permettent aussi de découvrir des compositeurs contemporains. Ces représentations sont très largement ouvertes au public antonien.</p> <p>* Différents <b>spectacles</b> exceptionnels sont proposés chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- représentations de pièces par les classes d'art dramatique et spectacles de fin d'année des classes de danse en juin</li> <li>- représentations de projets préparés avec le concours de différentes classes et orchestres du conservatoire au conservatoire ou dans d'autres salles</li> <li>- master class ou concours sont aussi accueillis à l'auditorium Paul Arma du conservatoire (Rencontres Internationales de la Guitare en mars-avril)</li> <li>- concerts proposés dans les communes voisines</li> <li>- concerts pédagogiques proposés par les théâtres parisiens</li> </ul> <p><b>Consultez les panneaux d'affichage, notre site Internet (adresse en bas de page) et notre bulletin « l'Air » pour ne pas « rater » ces occasions de venir passer d'excellents moments !</b></p>
---	--

<p>Pratique d'ensemble</p> <p><b>La pratique d'ensemble est-elle encouragée ?</b></p> <p>Source : Air N°23 &amp; 24</p>	<p>Elle est même obligatoire dès le 1<sup>er</sup> cycle (chorale dès la 1<sup>ère</sup> année, pratique d'orchestres - ou d'ensembles de musique de chambre - à partir de la 3<sup>ème</sup> année) car elle permet d'apprendre à être à l'écoute des autres. Généralement, les élèves sont très motivés à y participer, car ils apprécient de se retrouver, se connaître, et s'écouter réciproquement. Les élèves pratiquant les instruments à cordes frottées (violon, alto, violoncelle, contrebasse), le piano, et les instruments à vent de la famille des bois (flûte, clarinette, hautbois, basson, ...) peuvent aussi en fin de 1<sup>er</sup> cycle ou en 2<sup>nd</sup> cycle rejoindre des ensembles de musique de chambre (il y a depuis 2007-08 une classe de musique de chambre piano/cordes pour le 1<sup>er</sup> cycle)</p>
---	---

<p>Aspects pratiques</p> <p><b>Où trouver les ouvrages demandés aux élèves ?</b></p> <p>Source : Air N° 55</p>	<p>Pour les ouvrages de Formation Musicale, une liste est affichée au conservatoire. Pour vous les procurer : l'APECA vous propose de profiter de sa <b>commande groupée</b> (ouverte à tous les parents, adhérents ou non à l'association). Mais vous pouvez aussi vous les trouver auprès des librairies musicales parisiennes ou les commander sur internet).</p> <p>En ce qui concerne les partitions, elles sont demandées par les professeurs d'instruments en fonction de la progression des élèves : dans ces conditions, il est moins facile de procéder par commandes groupées et seuls <b>les adhérents bénéficient</b> toute l'année d'un service de commande (10 % de réduction : cumulée sur l'année, surtout si vous avez plusieurs enfants élèves au conservatoire, l'économie devient significative !).</p> <p>Pour certaines disciplines, pour les partitions d'examens, l'association peut aussi, à l'initiative des professeurs, se charger de faire une commande groupée bénéficiant à l'ensemble des élèves concernés.</p> <p>Pour aider les parents à faire face à tous les frais associés aux apprentissages des <b>bourses d'études</b> sont attribuées chaque année par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Antony Le secrétariat du conservatoire annonce par voie d'affichage, en général vers la mi-octobre, la disponibilité des formulaires de demande et la date limite de remise des dossiers.</p>
--	---

<p><b>Conseil d'établissement</b></p> <p>Vie pratique</p> <p>Source : Air N° 60</p>	<p>Mis en place à la rentrée 2009, le <b>CE</b> permet d'aborder les sujets concernant la vie du conservatoire avec l'ensemble des parties prenantes et d'assurer un suivi des dossiers jusqu'à leur aboutissement.</p> <p>Prochaines élections à la rentrée 2015</p>
---	---

<p>Vie pratique</p> <p><b>Adhérer à l'APECA ?</b></p> <p>Pourquoi ? Comment ?</p>	<p>Tout est expliqué dans le détail sur le site de l'association (voir adresse en bas de page). Vous trouverez en début d'année à disposition, sur les présentoirs, un bulletin d'adhésion.</p>
---	---

BIENVENUE et EXCELLENTE RENTREE ! Le Bureau de l'Association



**La Question subsidiaire que vous vous posez (à déposer dans la boîte aux lettres de l'APECA ou à nous adresser par e-mail : [apecantony@gmail.com](mailto:apecantony@gmail.com))**

**Nom :**

**Prénom :**

**E-mail :**

**Téléphone :**

**date :**

**Question :**